Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Recu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le

ID: 030-213000284-20220914-2022_09_133-DE

Ville de Bagnols-sur-Cèze Département du Gard - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 2022-09-133 du Conseil municipal Séance du 14 septembre 2022

Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 08 septembre 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 27
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 5
Nombre de Conseillers municipaux absents : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 14 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Anthony CELLIER, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Mourad ABADLI, Nicole SAGE, Sylvain HILLE, Fatiha EL KHOTRI, Ali OUATIZERGA, Michel SELLENS, Bernard NASS, Alain POMMIER, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Thierry VINCENT

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration: Sandrine ANGLEZAN procuration à J. C. REY, Catherine HERBET procuration à C. MUCCIO, Marilyne FOURNIER procuration à M. COUSTON, Pascal BORDES procuration à A. POMMIER, Léopoldina MARQUES-ROUX procuration à J-L. MORELLI

Conseillers municipaux absents : Audrey BLANCHER

Secrétaire de séance : Raymond MASSE

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Recu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le

ID: 030-213000284-20220914-2022_09_133-DE

Objet : Cession à la Commune des parcelles AY 148 et AY 158 sises Chemin de Saduran, par Madame Lyse COUSTON – Classement de ces parcelles dans le domaine public communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article R. 141-3,

Vu la proposition faite par Madame Lyse COUSTON, le 6 juin 2022, de classer ses parcelles AY 148 et AY 158 dans le domaine public communal,

Considérant que les parcelles AY 148 et AY 158 font parties d'un emplacement réservé et sont nécessaires à l'élargissement du Chemin de Saduran,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Urbanisme, Travaux et Environnement du 7 septembre 2022,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la cession pour l'euro symbolique des parcelles AY 148 et AY 158 d'une superficie totale de 240 m² sises Chemin de Saduran, consentie à la Commune par Madame Lyse COUSTON,
- de classer ces parcelles dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 septembre 2022.

Acte rendu exécutoire Après dépôt électronique en Préfecture

Le 15 septembre 2022 et publié le 15 septembre 2022 Le Maire

answes CHAPELET